



**PREFECTURE
REGION ILE DE
FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°IDF-053-2024-02

PUBLIÉ LE 29 FÉVRIER 2024

Sommaire

Direction interrégionale des douanes d'Ile-de-France / Secrétariat Général Interrégional

IDF-2024-03-01-00001 - Arrêté portant subdélégation de la signature [??] du directeur interrégional des douanes d'Île-de-France en matière d'ordonnancement secondaire (6 pages)

Page 3

Rectorat de l'académie de Versailles /

IDF-2024-02-22-00009 - Arrêté du Recteur de l'académie de Versailles portant [??] subdélégation de signature à caractère administratif (4 pages)

Page 10

Direction interrégionale des douanes
d'Ile-de-France

IDF-2024-03-01-00001

Arrêté portant subdélégation de la signature
du directeur interrégional des douanes
d'Île-de-France en matière d'ordonnancement
secondaire

ARRÊTÉ
portant subdélégation de la signature
du directeur interrégional des douanes d'Île-de-France
en matière d'ordonnancement secondaire

- VU** la loi organique n°2001-692 du 1^{er} août 2001 modifiée relative aux lois de finance
- VU** le code de la commande publique ;
- VU** la loi n°68-1250 du 31 décembre 1968 modifiée relative à la prescription des créances sur l'État, les départements, les communes et les établissements publics ;
- VU** la loi n°72-619 du 5 juillet 1972 portant création et organisation des régions, notamment son article 21-1 ;
- VU** la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, et notamment son article 34 ;
- VU** le décret n°82-632 du 21 juillet 1982 pris en application de l'article 3 du décret n°82-389 du 10 mai 1982 et de l'article 3 du décret n°82-390 du 10 mai 1982 relatif aux pouvoirs des préfets sur les services fiscaux, les services douaniers et les laboratoires régionaux ;
- VU** le décret n°98-81 du 11 février 1998 modifié ;
- VU** le décret n°99-89 du 8 février 1999 pris pour l'application de l'article 3 du décret n°98-81 du 11 février 1998 ;
- VU** le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- VU** le décret n°2010-687 du 24 juin 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État dans la région et les départements d'Île-de-France ;
- VU** le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

- VU le décret n°2019-1594 du 31 décembre 2019 relatif aux emplois de direction de l'État ;
- VU le décret n°2020-139 du 19 février 2020 modifiant certaines dispositions relatives à la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris ;
- VU le décret du 22 juillet 2020 portant nomination de Monsieur Marc GUILLAUME en qualité de préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris ;
- VU les arrêtés interministériels du 21 décembre 1982 modifiés portant règlement de comptabilité publique pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués du budget du ministère de l'économie et des finances ;
- VU l'arrêté ministériel du 26 décembre 2013 relatif au cadre de la gestion budgétaire et au contrôle budgétaire des ministères économiques et financiers pris en application de l'article 105 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- VU l'arrêté ministériel du 13 avril 2021 portant nomination de Monsieur Gil LORENZO, administrateur général des douanes et droits indirects, sur le poste de directeur interrégional des douanes d'Île-de-France ;
- VU l'arrêté du préfet de région d'Île-de-France, préfet de Paris, n° IDF 2021-05-25-00008 du 25 mai 2021 portant délégation de signature à Monsieur Gil LORENZO, directeur interrégional des douanes d'Île-de-France, en matière d'ordonnancement secondaire ;
- VU le décret n°2020-1427 du 20 novembre 2020 relatif aux comités sociaux d'administration dans les administrations et les établissements publics de l'État ;
- VU l'arrêté du 22 avril 2022 modifié portant création et organisation générale des comités sociaux d'administration des ministères économiques et financiers et de leurs établissements publics.

ARRÊTE

Article 1^{er}

Dans le cadre de la délégation de signature instituée par l'arrêté n° IDF 2021-05-25-00008 du 25 mai 2021, et en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Gil LORENZO subdélégation de signature est donnée à :

- Madame Pascale AUGUSTIN LOISONS, administratrice, adjointe au directeur interrégional des douanes d'Île-de-France,
- Monsieur Olivier GOURDON, directeur des services douaniers de 1^{ère} classe, chef du pôle gestion des ressources humaines de la direction interrégionale d'Île de France.

- Monsieur Pierre BOUILLON, directeur des services douaniers de 1^{ère} classe, chef du pôle pilotage, performance et contrôle interne de la direction interrégionale d'Île-de-France,
- Madame Lara DELEPINE, directrice des services douaniers de 2^{ème} classe, cheffe du pôle logistique et informatique de la direction interrégionale d'Île-de-France.
- Monsieur Christian BOSCH, inspecteur régional de 1^{ère} classe, secrétaire général de la direction interrégionale d'Île-de-France,

à l'effet de signer au nom du préfet de la région d'Île-de-France, les actes d'ordonnancement secondaire de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France, dépenses et recettes de l'État visés aux articles 2 et 3 de l'arrêté susvisé et sous les réserves mentionnées à l'article 5 dudit arrêté.

Article 2

Dans le cadre de la délégation de signature instituée par l'arrêté n° IDF 2021-05-25-00008 du 25 mai 2021 et en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Gil LORENZO, subdélégation de signature est donnée dans la limite de leurs attributions et de leurs compétences à :

- Madame Isabelle FIIPPI-COUPET, inspectrice principale de 1^{ère} classe, cheffe du service du personnel à la direction interrégionale d'Île de France.
- Madame Sandrine GUALANDI, inspectrice régionale de 2^{ème} classe, responsable du service examens et concours de la direction interrégionale d'Île-de-France,
- Monsieur Morvan BUREL, inspecteur régional de 3^{ème} classe, chef de la formation professionnelle de la direction interrégionale d'Île-de-France,
- Madame Karine MOREAU, inspectrice principale de 1^{ère} classe, cheffe du service national des réglementations particulières à Boissy-Saint-Léger,
- Madame Corinne MAKHLOUFI, inspectrice régionale de 2^{ème} classe à cellule coordination du PLI de la direction interrégionale d'Île de France.
- Madame Laure PENARIER, inspectrice des finances publiques, cheffe de la section Budget/Achat - Pilotage dialogue budgétaire de la direction interrégionale d'Île-de-France,
- Madame Stéphanie BRAVARD-COYRAS, inspectrice régionale de 3^{ème} classe au service gestion des ressources humaines de la direction interrégionale d'Île-de-France,
- Monsieur David FERRENBACH, inspecteur, service gestion des ressources humaines de la direction interrégionale d'Île-de-France,

- Madame Valérie AH-SOUNE, inspectrice régionale de 2^{ème} classe au service gestion des ressources humaines de la direction interrégionale d'Île-de-France,
- Madame Laurianne SENECHAL, inspectrice au service gestion des ressources humaines de la direction interrégionale d'Île-de-France,
- Monsieur Phillipe MERAND, inspecteur chef du département gestion du temps et déplacement de la direction interrégionale d'Île de France.
- Madame Ingrid LACKMY, agente de constatation principale de 2ème classe au département gestion du temps et déplacement de la direction interrégionale d'Île de France.
- Monsieur Sarkis KOUMROUYAN, contrôleur de 1^{ère} classe, chef du service technique automobile de la direction interrégionale d'Île-de-France,
- Mme Véronique RIGAUT, agente de constatation principal de 2ème classe au sein de la section Budget/Achat - Pilotage dialogue budgétaire de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France.
- Madame Marilyne MERIAUX, contrôleuse de 2^{ème} classe au sein de la section Budget/Achat – Pilotage dialogue budgétaire de la direction interrégionale d'Île-de-France.
- Madame Valérie VALLADE, agente de constatation principale de 1^{ère} classe au sein de la section Budget/Achat – Pilotage dialogue budgétaire de la direction interrégionale d'Île-de-France.
- Madame Amélie VAÏTILINGOM BALTUS, agente de constatation principale de 2^{ème} classe au sein de la section Budget/Achat – Pilotage dialogue budgétaire de la direction interrégionale d'Île-de-France.

à l'effet de signer au nom du préfet de la région d'Île-de-France, les actes d'ordonnancement secondaire de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France, dépenses et recettes de l'État visés aux articles 2 et 3 de l'arrêté susvisé et sous les réserves mentionnées à l'article 5 dudit arrêté.

Article 3

Dans le cadre de la mise en place d'une évolution Chorus qui permet aux services prescripteurs de certifier le service fait, subdélégation de signature est donnée dans la limite de leurs attributions et de leurs compétences à :

- Madame Christine QUERET, contrôleuse principale au sein de la section Budget/Achat - Pilotage dialogue de gestion de la direction interrégionale d'Île-de-France.

Article 4

Pour les subventions tabac, reçoivent subdélégation de la signature de Monsieur Gil LORENZO :

- les agents repris à l'article 1^{er} dudit arrêté, sans limitation de montant

- Madame Karine MOREAU inspectrice principale de 1^{ère} classe, cheffe du service national des réglementations particulières à Boissy-Saint-Léger, Monsieur Joseph PERNOT, inspecteur, chef du pôle Fonds de Transformation des Buralistes (FTB) et Madame Ghislaine BORENSTEIN, inspectrice, adjointe au chef du pôle FTB dans la limite de 33 000 euros.

- Monsieur Stéphane DORSEUIL, inspecteur régional de 3ème classe, chef du pôle aide sécurité Tabac dans la limite de 10 000 euros.

Article 5

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Gil LORENZO, subdélégation de signature est donnée à Madame Pascale AUGUSTIN LOISONS administratrice, adjointe au directeur interrégional des douanes d'Île-de-France et à Monsieur Olivier GOURDON, directeur des services douaniers de 1^{ère} classe, chef du pôle gestion des ressources humaines de la direction interrégionale d'Île-de-France à l'effet de signer les arrêtés relatifs à la composition et au mode de fonctionnement des jurys de concours.

Article 6

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Gil LORENZO, subdélégation de signature est donnée à Madame Pascale AUGUSTIN LOISONS, administratrice, adjointe au directeur interrégional des douanes d'Île-de-France, à l'effet de signer toutes les pièces relatives à la passation et à l'exécution des accords-cadres et des marchés publics passés dans le cadre des programmes visés aux articles 2 et 3 de l'arrêté n° IDF 2022-05-02-00011 du 2 mai 2021.

Article 7

En cas d'absence ou empêchement de Monsieur Gil LORENZO, subdélégation de signature est donnée à Madame Pascale AUGUSTIN LOISONS, administratrice adjointe au directeur interrégional des douanes d'Île-de-France, à Monsieur Jean- Marc BORTOLUSSI, administrateur supérieur directeur régional des douanes de Paris, à Monsieur Joseph VENZAL, administrateur supérieur, directeur régional des douanes de Paris-Ouest, à Monsieur Nicolas MONNIER, administrateur supérieur, directeur régional des douanes de Paris-Est pour procéder à l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses de l'État concernant le programme 218 « conduite et pilotage des politiques économiques et financières ».

Article 8

L'arrêté n° IDF-2024-01-09-00003 (RAA) publié le 10 janvier 2024 portant subdélégation de signature du directeur interrégional en matière d'ordonnancement secondaire est abrogé.

Article 9

Le directeur interrégional des douanes d'Île-de-France et les personnes mentionnées aux articles 1 et 2 sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France.

Fait à Paris, le 1^{er} mars 2024

Pour le préfet et par délégation,
Le directeur interrégional des douanes
d'Île-de-France

Signé

Gil LORENZO

Rectorat de l'académie de Versailles

IDF-2024-02-22-00009

Arrêté du Recteur de l'académie de Versailles
portant
subdélégation de signature à caractère
administratif



Arrêté du Recteur de l'académie de Versailles portant subdélégation de signature à caractère administratif

Le Recteur de l'académie de Versailles,

Vu le code l'éducation, notamment ses articles R335-5 et 551-13 ;

Vu le code du service national et notamment ses article L120-2, R120-9 et R121-35 ;

Vu le code de l'action sociale et des familles, notamment ses articles L432-1, R227-21, R227-22, D432-11 et D432-18 ;

Vu le code du sport, notamment ses articles R114-13, R114-17, R114-18, R114-22 (dernier alinéa) et R114-37, R212-10-8 à R212-10-16 ;

Vu la loi n°92-125 du 6 février 1992 modifiée relative à l'administration territoriale de la République ;

Vu la loi n°2001-624 du 17 juillet 2001 portant diverses dispositions d'ordre social, éducatif et culturel ;

Vu la loi n°2006-586 du 23 mai 2006 relative à l'engagement éducatif et notamment son article 19 ;

Vu la loi n°2008-1249 du 1^{er} décembre 2008 généralisant le revenu de solidarité active et réformant les politiques d'insertion et notamment son article 25 ;

Vu le décret n°2002-571 du 22 avril 2002 relatif à l'agrément des associations de jeunesse et d'éducation populaire ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements et notamment le I de son article 33 ;

Vu le décret n°2015-510 du 7 mai 2015 modifié portant charte de la déconcentration ;

Vu le décret n°2017-574 du 19 avril 2017 relatif à la labélisation des structures information jeunesse ;

Vu le décret n° 2020-922 du 29 juillet 2020 portant diverses dispositions relatives au service national universel, notamment ses articles 3, 4, et 5 ;

Vu le décret n° 2020-870 du 15 juillet 2020 relatif aux attributions du ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports ;

Vu le décret n°2019-1200 du 20 novembre 2019 relatif à l'organisation des services déconcentrés des ministres chargés de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation ;

Vu le décret n°2020-1542 du 9 décembre 2020 relatif aux compétences des autorités académiques dans le domaine des politiques de la jeunesse, de l'éducation populaire, de la vie associative, de l'engagement civique et des sports et à l'organisation des services chargés de leur mise en œuvre et notamment son article 8 ;

Vu le protocole national du 15 décembre 2020 conclu entre le ministère de l'intérieur et le ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports relatif à l'articulation des compétences entre les préfets et les recteurs pour la mise en œuvre des missions de jeunesse, d'engagement et de sports ;



ACADÉMIE DE VERSAILLES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Vu l'arrêté n°2020-32 du 21 décembre 2020 portant organisation de la délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports et des services départementaux à la jeunesse, à l'engagement et aux sports ;

Vu les protocoles territoriaux conclus entre le préfet de région, préfet de Paris, les préfets de département et le recteur de la région académique d'Ile-de-France présentés en CAR le 16 décembre 2020 ;

Vu le protocole régional et départemental conclu entre le préfet de région, préfet de Paris et le recteur de la région académique d'Ile-de-France et de l'académie de Paris le 24 décembre 2020 ;

Vu le décret du Président de la République du 13 juillet 2023 portant nomination de Monsieur Etienne CHAMPION en qualité de recteur de l'académie de Versailles ;

Vu le décret du 22 juillet 2020 portant nomination de recteur de la région académique d'Ile-de-France, recteur de Paris, chancelier des universités de Paris et d'Ile-de-France, M. Christophe KERRERO ;

Vu l'arrêté du 12 septembre 2019 portant nomination de Monsieur Benoît VERSCHAEVE en qualité de secrétaire général de l'académie de Versailles ;

Vu le décret du 04 août 2022 portant nomination de Madame Sandrine LAIR en qualité de directrice académique des services de l'éducation nationale des Yvelines ;

Vu le décret du 28 août 2023 portant nomination de Madame Pascale COQ en qualité de directrice académique des services de l'éducation nationale de l'Essonne ;

Vu le décret du 27 novembre 2022 portant nomination de Monsieur Frédéric FULGENCE en qualité de directeur académique des services de l'éducation nationale des Hauts-de-Seine ;

Vu le décret du 04 août 2022 portant nomination de Monsieur Olivier WAMBECKE en qualité de directeur académique des services de l'éducation nationale du Val d'Oise ;

Vu l'arrêté du 24 juillet 2023, n°2023-45-RRA du recteur de la région académique d'Ile-de-France portant délégation de signature à caractère administratif.

Arrête :

Article 1^{er}

Délégation permanente de signature est donnée, dans la limite de leurs attributions, à :

- **Monsieur Benoît VERSCHAEVE**, secrétaire général de l'académie de Versailles ;
- **Madame Sandrine LAIR**, directrice académique des services de l'éducation nationale des Yvelines ;
- **Madame Pascale COQ**, directrice académique des services de l'éducation nationale de l'Essonne ;
- **Monsieur Frédéric FULGENCE**, directeur académique des services de l'éducation nationale des Hauts-de-Seine ;
- **Monsieur Olivier WAMBECKE**, directeur académique des services de l'éducation nationale du Val d'Oise.



ACADÉMIE DE VERSAILLES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Pour tous actes, arrêtés, décisions et correspondances dans les domaines suivants :

- l'organisation du séjour de cohésion du service national universel (SNU), le recrutement et la gestion des personnes physiques participant à des fonctions d'animation ou de direction de ce séjour, l'approbation dans le cadre de la réserve du SNU des missions d'intérêt général, l'inscription, l'affectation des réservistes et le contrôle des conditions de mise en œuvre de la réserve ;
- l'agrément des associations de jeunesse et d'éducation populaire ;
- l'attribution des subventions d'appui au secteur associatif versées par l'intermédiaire du Fonds de coopération de la jeunesse et d'éducation populaire (FONJEP) ;
- la délivrance du Brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur (BAFA).

Article 2

Pour la Direction des services départementaux de l'Éducation nationale des Yvelines, en cas d'absence ou d'empêchement de Madame Sandrine LAIR, délégation de signature est donnée à, **Madame Anne DUPUY**, secrétaire générale.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Sandrine LAIR et de Madame Anne DUPUY, délégation de signature est donnée à **Madame Rachel HERVET**, cheffe du Service Départemental à la Jeunesse à l'Engagement et aux Sports (SDJES), **Monsieur Aurélien RAMBAUD**, adjoint à la cheffe du SDJES, **Madame Stéphanie ARLET**, responsable du service jeunesse du SDJES

Article 4

Pour la Direction des services départementaux de l'Éducation nationale de l'Essonne, en cas d'absence ou d'empêchement de Madame Pascale COQ, délégation de signature est donnée à, **Monsieur Olivier DELMAS**, directeur académique adjoint, **Madame Rachel MEYNENT**, directrice académique adjointe et **Madame Muriel BONNET**, secrétaire générale.

Article 5

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Pascale COQ, Monsieur Olivier DELMAS, Madame Rachel MEYNENT, Madame Muriel BONNET, délégation de signature est donnée à **Monsieur Christophe DEFREITAS**, chef du Service Départemental à la Jeunesse à l'Engagement et aux Sports (SDJES), **Madame Estelle AZEU**, adjointe au chef du SDJES, **Madame Natacha PEYROUSE**, responsable du service jeunesse du SDJES.



ACADÉMIE DE VERSAILLES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Article 6

Pour la Direction des services départementaux de l'Éducation nationale des Hauts-de-Seine, en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Frédéric FULGENCE, délégation de signature est donnée à, **Madame Véronique PAROUTY**, directrice académique adjointe, **Monsieur Jacques FLODROPS**, directeur académique adjoint, **Madame Maïlys PUYGAUTHIER**, cheffe du Service Départemental à la Jeunesse à l'Engagement et aux Sports (SDJES), **Monsieur Antoine CUISSET**, secrétaire général, **Monsieur Emmanuel NEIL**, adjoint au directeur académique des services de l'Éducation nationale pour le 1er degré.

Article 7

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Frédéric FULGENCE, Madame Véronique PAROUTY, Monsieur Jacques FLODROPS, Madame Maïlys PUYGAUTHIER, Monsieur Antoine CUISSET, Monsieur Emmanuel NEIL, délégation de signature est donnée à **Madame Frédérique MICHAUX**, secrétaire générale adjointe, **Madame Sonia CHABANE**, adjointe à la cheffe du Service Départemental à la Jeunesse à l'Engagement et aux Sports (SDJES)

Article 8

Pour la Direction des services départementaux de l'Éducation nationale du Val d'Oise, en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Olivier WAMBECKE, délégation de signature est donnée à **Madame Catherine RIDARD**, directrice académique adjointe, **Madame Valérie LEGALLICIER**, directrice académique adjointe, **Monsieur Jacques-Emmanuel DAUGÉ**, directeur académique adjoint, **Monsieur Matthieu POINTREAU**, secrétaire général.

Article 9

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Olivier WAMBECKE, Madame Catherine RIDARD, Madame Valérie LEGALLICIER, Monsieur Jacques-Emmanuel DAUGÉ, Monsieur Matthieu POINTREAU, délégation de signature est donnée à **Monsieur Philippe LAFONT**, chef du Service Départemental à la Jeunesse à l'Engagement et aux Sports (SDJES) et à **Monsieur William TORDJAMN**, adjoint au chef du SDJES.

Article 10

L'arrêté rectoral n°IDF-2024-02-08-00002 du 08 février 2024 portant subdélégation de signature est abrogé.

Article 11

Le secrétaire général de l'académie de Versailles est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la région Île-de-France.

Fait à Versailles, le 22 février 2024

Le Recteur

Signé

Étienne CHAMPION